

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre

N°2024/12-10

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances et aux commerces de proximité expose :

Il est proposé au conseil de valider ou de procéder à des réajustements concernant les tarifs municipaux suivants :

TARIFS LOCATIONS DE SALLES

Dans la continuité du soutien de la Ville au monde associatif les associations castelnauviennes pourront bénéficier annuellement d'une mise à disposition à titre gracieux d'une des salles du Kiasma ou de l'espace Côté Lez (sous réserve de disponibilité et après validation de l'objet et de la nature de l'événement organisé).

Cette mise à disposition sera valorisée au titre de l'aide indirecte accordée à l'association et sera conditionnée à la signature de la Charte de la Vie Associative et d'une convention d'objectifs et de moyens.

LE KIASMA - AUDITORIUM MAURICE RAVEL - SALLE DE SPECTACLE - 336 places

Tarifs avec forfait 10h, mise à disposition d'un technicien et présence d'un agent à l'accueil jusqu'à 20h

-Associations castelnauviennes	800 €
2ème jour consécutif	400 €
3eme jour consécutif et au-delà	300 €
-Associations extérieures et administrations	1 800 €
2ème jour consécutif	900 €
3eme jour consécutif et au-delà	800 €
-Professionnels du spectacle, entreprises	2 400 €
2ème jour consécutif - Forfait 10 heures	1 200 €
3eme jour consécutif et au-delà	1 000 €
Heure supplémentaire	150 €
Caution	1 500 €

LE KIASMA - ESPACE LAGOYA - SALLE POLYVALENTE - 500 places assises – jusqu'à 1000 places debout

Tarifs avec forfait 10 heures et incluant la présence d'un agent à l'accueil jusqu'à 20h

- Événement privé - salle nue	1 000 €
Événement privé - avec mobilier (tables, chaises, grilles, sonorisation simple)	1 300 €
Forfait 2ème jour consécutif	600 €
-Evénement association castelnauvienne - salle nue (sans entrée payante)	700 €
Evénement association castelnauvienne - avec mobilier (sans entrée payante)	1 000 €
Evénement association castelnauvienne - salle nue (avec entrée payante)	1 000 €
Evénement association castelnauvienne - avec mobilier (avec entrée payante)	1 300 €
Forfait 2ème jour consécutif	400 €
-Evénement association extérieure - salle nue (sans entrée payante)	1 000 €
Evénement association extérieure - avec mobilier (sans entrée payante)	1 300 €
Evénement association extérieure - salle nue (avec entrée payante)	1 300 €
Evénement association extérieure - avec mobilier (avec entrée payante)	1 600 €
Forfait 2ème jour consécutif	600 €
-Événement professionnel (du spectacle ou entreprise) - salle nue (sans entrée payante)	1 300 €
Événement professionnel (du spectacle ou entreprise) - avec mobilier (sans entrée payante)	1 600 €

Suite de la délibération N°2024/12-10

Événement professionnel (du spectacle ou entreprise) - salle nue (avec entrée payante)	1 600 €
Événement professionnel (du spectacle ou entreprise) - avec mobilier (avec entrée payante)	1 900 €
Forfait 2ème jour consécutif	900 €
Assemblée Générale de Copropriété	350€
Heure supplémentaire	150 €
Prestation d'un technicien ville (mise en place d'un plan de feux et d'une sonorisation spécifique)	500 €
Accès office traiteur	300 €
Mise en place d'une estrade ou podium (gratuit pour les associations Castelnauviennes)	8 €/m ²
Caution	1 500 €
LE KIASMA - SALLE DE REUNION PAGANINI - 80 personnes maximum	
Tarifs incluant la présence d'un agent à l'accueil jusqu'à 20h	
Heure	40 €
Forfait Journée (8 heures sans entrée payante)	240 €
2ème jour consécutif	120 €
Réunion de copropriété	200 €
Forfait Journée (8 heures avec entrée payante)	350 €
2ème jour consécutif	175 €
Caution	500 €
LE KIASMA	
Location simultanée de plusieurs espaces - remise forfaitaire par évènement	-300 €
Grands mécènes - remise forfaitaire par événement	-500 €
ACCUEIL PUBLIC / OUVREUR	
Forfait horaire lié à la présence de l'agent à l'accueil au-delà de 20h ou pour un agent supplémentaire	25 € TTC
	36 € TTC (après 22h, dimanches et jours fériés)
Prestation petit déjeuner/collation	4€ TTC / personne

Frédéric LAFFORGUE
Monsieur le Maire
19 déc. 2024

Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

N°2024-06-08

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX

FORFAITS HORAIRES AGENTS SECURITE / ASSISTANTS

Journée et jours ouvrés	30 € TTC / h
Soir (après 22 h) et jours fériés ou dimanche	45 € TTC / h

FORFAITS TECHNIQUES / INTERRUPTEURS

CONFIGURATION STANDARD (réglisseurs lumière et son et 1 technicien) avec montage le jour-même	1 000 € TTC
CONFIGURATION INTERMEDIAIRE (réglisseurs lumière, son et plateau et 1 technicien) avec montage lumière la veille et réglages, exploitation et démontage le jour J	1 500 € TTC
CONFIGURATION AVANCEE (réglisseurs lumière, son et plateau et 1 technicien), avec montages son, lumière et plateau la veille puis réglages, balances, exploitation et démontage le jour J	2 500 € TTC
Journée supplémentaire quelle que soit la configuration	600 € TTC

CAUTION

Tarif unique et commun à tout type d'utilisateur pour les salles municipales (Joël BIZET, salle Paganini, salle Clos des Verdures)	500 € (TTC)
--	-------------

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE COPROPRIÉTÉS

Tarif de location unique, commun à toutes les salles municipales (salle Joël BIZET, salle Paganini, Maisons des Proximités ou autres salles)	200 € (TTC)
--	-------------

Conformément à la délibération n° 2014/01-26 du 20/01/2014, les salles municipales pourront être mises gratuitement à disposition des candidats pour l'organisation de réunions politiques en période pré-électorale.

REDEVANCE EXPLOITATION BAR KIASMA

10 € TTC / jour d'exploitation

TARIF OCCUPATION BATIMENT OU EQUIPEMENT MUNICIPAUX TOURNAGE DE FILMS

Tarif / jour / lieu de tournage	400 €
---------------------------------	-------

